

CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE

SAINT-LAURENT

Réunion/téléconférence/webinaire

29 avril 2014, 13 h 30 à 16 h 30

Salle Kreeger, hôtel Palomar

Washington (D.C.)

La réunion commence à 13 h 30 (heure de l'Est). Sont présents :

États-Unis		Canada
	Membres du Conseil	
Col. R. Peterson M. T. Brown M. T. Hullar M. F. Sciremammano		M. P. Morel, président M. A. Carpentier (par tél.), en remplacement de Mme P. Clavet M ^{me} J. Frain (par tél.) M. P. Yeomans (en retard)
	Secrétaires	
		M ^{me} G. Faveri
	Représentants de la régularisation	
Lcol O. Beaudoin M. P. Yu (suppléant)		M. R. Caldwell (par tél.) M. J. Bruxer (suppléant) (par tél.)
	Collaborateurs	
M ^{me} C. Fisher M. T. Lavigne M ^{me} D. Lee M. J. Oyler M. B. Whitcomb		M ^{me} S. Farrell-Zeran (par tél.) M. P.M. Rondeau (par tél.)

Mot de bienvenue et présentations

Le coprésident Peterson ouvre la réunion avec l'appel et des observations préliminaires.

1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté (joint).

2 Conditions actuelles et stratégie de régularisation

Le représentant de la régularisation suppléant pour les États-Unis présente un rapport sur les conditions actuelles, en date du 24 avril 2014 :

- ▶ Les niveaux des lacs Supérieur, Érié et Ontario sont près de la moyenne, et les niveaux des lacs Michigan et Huron sont encore sous la moyenne.
- ▶ Les débits sont depuis peu au-dessus de la moyenne dans la rivière des Outaouais et le niveau est depuis peu au-dessus de la moyenne dans le fleuve Saint-Laurent, dans la région de Montréal.
- ▶ Les débits et niveaux prévus au Plan 1958-D dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.
- ▶ La probabilité d'une deuxième crue importante de la rivière des Outaouais au cours des prochaines semaines.
- ▶ La quantité d'eau emmagasinée dans le lac Ontario (3,2 cm) en raison des écarts effectués pour compenser la crue de la rivière des Outaouais.
- ▶ Le faible risque d'enfreindre les critères de régularisation au cours des prochains mois.

Les représentants de la régularisation recommandent donc :

- de continuer à réviser les débits sortants comme il convient et de manière que toute l'eau emmagasinée soit libérée dès que les conditions le permettent;
- conformément à ce qui précède, de fixer les débits sortants aux valeurs précisées au Plan 1958-D dès que possible par la suite;
- que le Conseil continue d'autoriser les réductions ou les augmentations de débits par rapport à ceux prévus au Plan, pour faire face aux conditions critiques imprévues.

Le Conseil accepte ces recommandations après des discussions sur la nécessité ou non d'établir une limite maximale pour l'augmentation des débits.

3. Approbation du compte rendu du 13 décembre

L'ébauche du compte rendu de notre réunion du 10 décembre 2013 est approuvée. L'ébauche du compte rendu de la réunion de mars sera prête à être diffusée au Conseil dans peu de temps.

Mesure à prendre : Le secrétaire de la Section canadienne enverra le compte rendu approuvé de décembre à la Commission pour qu'elle le fasse traduire avant de le publier sur le site Web.

4. Comité de gestion adaptative

L'Équipe de travail sur la gestion adaptative apprécie grandement le soutien des trois conseils de régularisation des Grands Lacs pour l'établissement d'un Comité de gestion adaptative, qui aidera les conseils dans leur examen permanent des plans de régularisation et du mode de fonctionnement. Le Comité de gestion adaptative préservera l'investissement des deux gouvernements dans la science de l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont et de l'Étude

internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent. Le financement de la GLRI et de la CMI a aidé les projets de l'Équipe de travail, et nous espérons qu'il continuera à soutenir les projets du Comité de gestion adaptative et de susciter d'autres sources de financement, de les influencer et de collaborer avec elles. Le Comité de gestion adaptative aura l'occasion d'annoncer ses besoins en matière de recherche, de surveillance et d'analyses, que les chercheurs pourront utiliser comme justification lorsqu'ils cherchent du financement. Cela mènera à l'efficacité des partenariats, de la reddition de compte et des études. Le processus de gestion adaptative devrait rester flou, de façon qu'on puisse établir un processus, observer son évolution, puis l'améliorer. Un projet pilote, dans un domaine de compétence du Conseil, devrait être amorcé pour faire la démonstration de la gestion adaptative.

Mesure à prendre : Les secrétaires devront travailler avec les coresponsables de l'Équipe de travail sur la gestion adaptative à l'élaboration de la structure, du plan de travail et du processus du Comité de gestion adaptative, qui seront présentés aux Conseils en juin.

5 Rapport du Comité des communications

a) Stratégie de communication : Le Comité des communications a mis à jour la stratégie de communication et le plan de travail pour qu'ils reflètent les plus récents développements, comme le remplacement des réunions publiques par des webinaires et les médias sociaux, et les initiatives en cours, comme l'interaction dans les deux langues et le suivi et l'inventaire des enjeux. La stratégie comprendra la présence en personne aux réunions locales lorsque demandé. Le Conseil note qu'elle devra incorporer le Comité de gestion adaptative.

Mesure à prendre : Le Comité des communications soumettra la stratégie à l'examen du Conseil d'ici septembre.

b) Communication avec les groupes d'intérêt : Le Conseil devrait utiliser la liste des parties prenantes pour les mettre au courant des nouvelles sur la page Facebook, le site Web du Conseil et des webinaires semi-annuels. Le Department of Environment and Conservation of New York State administre la loi *Coastal Erosion Management Law* de 1990, et les comtés locaux peuvent être contactés par l'entremise de ce département. De plus, les membres du Conseil continueront à interagir avec les groupes d'intérêt, mais les contacts feront l'objet d'un suivi. Des membres du Conseil pourraient ne pouvoir parler que de certains sujets ou qu'à certaines personnes.

Mesure à prendre : On invite les membres du Conseil à soumettre d'autres organismes aux secrétaires, en vue de leur inclusion à la liste.

Mesure à prendre : Les secrétaires délimiteront la liste de façon que les organismes représentent le bassin par intérêt et région géographique

Mesure à prendre : Les secrétaires feront le suivi des activités de communication et mettront sur pied un bureau des conférenciers composé des membres du Conseil ayant la compétence pour parler de certains sujets.

6 Divers

a) Rapport du Port sur l'expédition de pétrole : Le Port de Montréal considère que les chargements des pétroliers qui transiteront sur une base quotidienne du pétrole à partir du terminal du pipeline à Montréal vers la raffinerie de Lévis, sur la rive opposée de Québec, ne nécessiteront pas d'augmentation des débits à partir du lac Ontario. Au cas où une telle demande survenait, le Conseil répondra dans une lettre écrite que le Port devrait se préparer à toute la plage des niveaux, qui fluctueront sur une base quotidienne; le Conseil ne serait pas en mesure de s'écarter du Plan pour le passage des pétroliers.

b) Formation du couvert de glace : Comme cela a été expliqué lors de la réunion de mars, l'hiver 2013-2014 a été plus froid et plus précoce que la normale. La Voie maritime a été fermée le 31 décembre, après que de la glace a commencé à se former dans le fleuve. Les sociétés hydroélectriques ont dû installer les estacades à glace dans des conditions misérables, et heureusement qu'un dégel a empêché la formation de frasil, qui aurait pu causer un embâcle sur le fleuve avant l'installation complète des estacades. Le Conseil décide d'adopter une approche à trois volets pour faire face à ces rares conditions hivernales, qui se produisent environ tous les 15 ans :

1. les autorités de la Voie maritime, la Garde côtière et les sociétés hydroélectriques recommandent d'améliorer le processus de sélection de la date de fermeture de la Voie maritime, pour qu'il tienne compte des exigences des sociétés hydroélectriques quant aux estacades à glace;
2. le processus sera soumis au Conseil pour examen et approbation;
3. la Commission sera avisée et on lui demandera son avis sur l'autorité requise pour mettre en œuvre le processus.

7. Examen des diapositives

Le Conseil examine les diapositives pour la comparaison et incorpore les changements nécessaires, dont l'enjeu de l'installation des estacades à glace, dans la présentation.

8. Comparutions et activités à venir

Le Conseil comparaitra devant les commissaires le lendemain matin, soit le 30 avril 2014 à 8 h 30, et la réception aura lieu mercredi en soirée. Le prochain webinaire, ou la prochaine téléconférence, auront lieu le mardi 16 septembre 2014 en soirée. La réunion en personne aura lieu le mardi 23 septembre 2014 à Cornwall. Les membres du Conseil aimeraient faire une visite guidée de la centrale hydroélectrique et la combiner à une réunion d'une demi-journée. Les comparutions au Canada auront lieu à Ottawa, la semaine du 23 octobre.

Il s'agit de la dernière réunion pour de nombreux membres du Conseil et collaborateurs. Le bgén Burcham change de poste plus tôt que prévu; le col. Peterson quitte le service actif, les mandats de M. J. Bernier, de M. T. Hullar et de M. P. Yeomans ne seront pas renouvelés à la fin de mai, et le lcol. Beaudoin change aussi de poste. De plus, John Kangas a pris sa retraite après 20 années de service (McCune le remplace jusqu'à ce qu'une autre personne soit embauchée), et Paul Yu prendra sa retraite en décembre. Au nom du Conseil, les deux présidents remercient les membres et les représentants des entités responsables de la régularisation des États-Unis sortants pour leurs nombreuses années de service, leur connaissance du bassin et leurs importantes contributions au Conseil. Ils nous manqueront beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 17 h 14.

**CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE
SAINT-LAURENT**

Réunion du 29 avril 2014

13 h 30 à 16 h 30

Salle Kreeger

2^e étage, hôtel Palomar

Hôtel Palomar, 2121 P St NW

Washington (D.C.) 20037

Ordre du jour

- Introductions et mot de bienvenue (col. Peterson)
1. Adoption de l'ordre du jour (col. Peterson) 13 h 30 à 13 h 40
 2. Conditions actuelles et stratégie de régularisation
(M. Yu) 13 h 40 à 14 h 10
 3. Approbation du compte rendu du 13 déc.
(M^{me} Faveri) 14 h 10 à 14 h 20
 4. Comité de gestion adaptative (M^{mes} Lee/Leger) 14 h 20 à 14 h 50
 5. Rapport du Comité des communications 14 h 50 à 15 h 30
 - a) Stratégie de communication (M. Hullar)
 - b) Communication avec les groupes d'intérêt
(M^{me} Faveri)
 - Pauses 15 h 30 à 15 h 40
 6. Divers
 - a) Rapport du Port sur l'expédition de pétrole (M. Yeomans)
15 h 40 à 15 h 50
 - b) Formation du couvert de glace
(M^{me} Farrell-Zeran) 15 h 50 à 16 h
 7. Diapositives (M. McCune) 16 h à 16 h 20
 8. Comparutions et activités à venir (col. Peterson) 16 h 20 à 16 h 30